

Grosses délivrées
aux parties le :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

06.0.07

COUR D'APPEL DE PARIS

1ère Chambre - Section H

ARRÊT DU 29 OCTOBRE 2008

(n° 46, 9 pages)

Numéro d'inscription au répertoire général : 2008/12583

Sur saisine d'office de la Cour en **rectification d'erreur matérielle** entachant l'arrêt du
24 juin 2008 de la 1^{ère} chambre - section H de la Cour d'Appel de PARIS

DEMANDEURS AU RECOURS :

- La société **FRANCE TRAVAUX, SA**
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : Rond Point Pariswest - ZA Pariswest 78310 MAUREPAS

représentée par la SCP BAUFUME-GALLAND-VIGNES,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Caroline RAMUS
avocat au barreau de PARIS
toque 425
SCP SIKSOUS FRIEDMANN et Associés
147, avenue de Malakoff 75116 PARIS

- La société **COMPAGNIE PARISIENNE D'ENTREPRISE GÉNÉRALE - PAR EN
GE, S.N.C**
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 21, rue du Pont des Halles 94550 CHEVILLY LARUÉ

représentée par la SCP FISSELIER-CHILOUX-BOULAY,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Arlette GASTALDY
avocat au barreau de PARIS
Cabinet ORRICK RAMBAUD MARTEL
25, boulevard de l'Amiral Bruix 75782 PARIS CEDEX 16

- La société **BOTTE FONDATIONS, SNC**
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 21, rue du Pont des Halles 94550 CHEVILLY LARUE

représentée par la SCP FISSELIER-CHILOUX-BOULAY,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître LIMBOURG
avocat au barreau de PARIS
cabinet PROSKAUER ROSE LLP
68, rue du faubourg Saint Honoré 75008 PARIS

17

aw

- La société EIFFAGE CONSTRUCTION, SAS
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 3, avenue Morane Saulnier - BP 46 - 78141 VELIZY
VILLACOUBLAY

assistée de Maître Eric COPPINGER et Maître QUINTON PULCHERIE
avocats au barreau de PARIS
104, avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS

- La société EIFFAGE TP, SA
(venant aux droits et obligations de la société SNC entreprise QUILLERY & Cie)
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 2, rue Hélène Boucher - BP 92 - 93330 NEUILLY SUR MARNE

représentée par la SCP NARRAT PETAVI,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Jean-Pierre CASANOVA
avocat au barreau de PARIS
CASANOVA & Associés
27, rue de l'Aiguillerie 34000 MONTPELLIER

- La société EIFFAGE, SA
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 163, quai du Docteur Dervaux 92600 ASNIERES SUR SEINE

assistée de Maître G. SELNET,
avocat au barreau de PARIS
9, rue de Téhéran 75008 PARIS

- La société SOLETANCHE BACHY FRANCE, SA
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 6 rue Watfort 92000 NANTERRE

représentée par la SCP FISSELIER-CHILOUX-BOULAY,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Robert SAINT-ESTEBEN et Maître Marie Cécile RAMEAU,
avocats au barreau de PARIS
cabinet BREDIN PRAT
130, rue du faubourg Saint Honoré 75008 PARIS

- La société RAZEL, S.A
venant aux droits des sociétés ENTREPRISE RAZEL FRERES et RAZEL R.N.F.
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 3 rue René Razel 91400 ORSAY

représentée par la SCP Alain RIBAUT & Vincent RIBAUT,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Hugues VIGNON
avocat au barreau de PARIS
cabinet FRECHES & Associés
21, avenue Victor Hugo 75116 PARIS

- La société VALENTIN, SA
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : Chemin de Villeneuve - BP 96 - 94143 ALFORVILLES

représentée par la SCP FISSELIER-CHILOUX-BOULAY,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Claude LAZARUS,
avocat au barreau de PARIS
Clifford Chance Europe LLP
9, place Vendôme
CS 50018
75038 PARIS CEDEX 01

- La société LES PAVEURS DE MONTROUGE, SNC
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 25, rue de Verdun - BP 14 - 94801 VILLEJUIF CEDEX

représentée par Maître Dominique OLIVIER,
avoué près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Claudia MASSA
avocat au barreau de PARIS
cabinet AVENS, LEHMAN et Associés
67, boulevard Haussmann 75008 PARIS

- La société COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, SA
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 2, rue Jean Mermoz - BP 31 - 78771 MAGNY LES HAMEAUX

représentée par Maître François TEYTAUD,
avoué près la Cour d'Appel de PARIS
assistée de Maître Dominique GAFFURI
avocat au barreau de PARIS
cabinet JEANTET et Associés
87, avenue Kléber 75116 PARIS

**- La société CSM BESSAC - CREUSEMENT ET SOUTÈNEMENT MÉCANISE
BESSAC, SAS**
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : ZI de la Pointe
Chemin de Cassel Evres
31790 ST JORY

représentée par SCP BOURDAIS-VIRENQUE - OUDINOT,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Fabien FOUCAULT
avocat au barreau de PARIS
SCP GOGUEL MONESTIER VALETTE

- La société DEMATHIEU & BARD ILE DE FRANCE TP, S.A.S
(anciennement DEMATHIEU & BARD INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS)
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 4, rue de l'Épinette 77340 PONTAULT COMBAULT

représentée par la SCP C. BOMMART FORSTER & E. FROMENTIN,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS

- La société ENTREPRISE COCCINELLE, S.A.S
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 79 bis, rue de Paris 95570 BAILLET EN FRANCE

représentée par la SCP FISSELIER-CHILOUX-BOULAY,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Pierre-Xavier BOUBÉE,
avocat au barreau de PARIS
toque 180
SELARL DBC
43, rue de Courcelles 75008 PARIS

- La société NGE, S.A.S
(anciennement dénommée GUINTOLI)
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : Parc d'Activité de Laurade 13103 ST ETIENNE DU GRES

représentée par la SCP Patrice MONIN et François d'AURIAC de BRONS
avoués associés près la Cour d'Appel de PARIS
assistée de :
* Maître Xavier PIETRA,
avocat au barreau d'AIX EN PROVENCE
22, cours Mirabeau 13100 AIX EN PROVENCE
* Maître Véronique SELINSKY
avocat au barreau de BEZIERS
300, chemin des Grives 34170 CASTELNAU LE LEZ

- La société MONTCOCOL, S.A.S
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 480 clos la Courtine-Mont d'Est
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

représentée par la SCP BOLLING DURAND LALLEMENT,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Patricia LOUSQUI,
avocat au barreau de PARIS
SARL KHON & Associés
12, rue Lincoln 75008 PARIS

- La société SACER PARIS NORD EST, S.A
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 6, rue Jean Mermoz 78771 MAGNY LES HAMEAUX

représentée par Maître François TEYTAUD,
avoué près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Dominique GAFFURI
avocat au barreau de PARIS
cabinet JEANTET et Associés
87, avenue Kléber 75116 PARIS

- La société SCREG ILE DE FRANCE NORMANDIE, S.A
(venant aux droits de l'ancienne société SPATRA KERAVEC)
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 6, rue de Galilée - BP 61 - 78042 GUYANCOURT

représentée Maître François TEYTAUD,
avoué près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Dominique GAFFURI,
avocat au barreau de PARIS
cabinet JEANTET et Associés
87, avenue Kléber 75116 PARIS

- La société SEFI-INTRAFOR, SAS
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 2, avenue du Général de Gaulle 91170 VIRY CHATILLON

représentée par la SCP Jean-Jacques FANET, Thierry SERRA et Thomas GHIDINI,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Richard RENAUDIER,
avocat au barreau de PARIS
SELARL cabinet RENAUDIER
6, rue Paul Valéry 75116 PARIS

- La société URBAINE DE TRAVAUX, SAS
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 2, avenue du Général de Gaulle 91170 VIRY CHATILLON

représentée par Maître François TEYTAUD,
avoué près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Xavier NORMAND-BODARD
avocat au barreau de PARIS
cabinet NORMAND & Associés
37, rue Galilée 75116 PARIS

- La société DEMATHIEU & BARD, S.A
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 14/16 rue saint Louis 55100 VERDUN

représentée par la SCP NARRAT PEYTAVI,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Georges-Henri CHARPENTIER
SCP VILLARD & Associés
48, rue Pierre Charron 75005 PARIS

AVA

- La société SOGEA TRAVAUX PUBLICS ILE DE FRANCE, S.N.C.
(Anciennement dénommée TPI)
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 38, rue du Séminaire 94550 CHEVILLY LARUE

représentée par la SCP FISSELIER-CHILOUX-BOULAY,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Gilles ROUMENS,
avocat au barreau de PARIS
cabinet PROSKAUER ROSE LLP
68, rue du faubourg Saint Honoré 75008 PARIS

- La société BEC FRÈRES, SA
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 1111, avenue Justin Bec 34680 SAINT GEORGES D'ORQUES

représentée par la SCP FISSELIER-CHILOUX-BOULAY,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Bruno RICHARD,
avocat au barreau de PARIS
Cabinet ORRICK RAMBAUD MARTEL
25, boulevard de l'Amiral Bruix 75782 PARIS CEDEX 16

- La société VINCI, SA
(anciennement dénommée Société Générale d'Entreprises et venant aux droits de la société SOGEA)
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 1, cours Ferdiand de Lesseps 92500 RUEIL MALMAISON

représentée par la SCP FISSELIER-CHILOUX-BOULAY,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Jean-Philippe SORBA,
avocat au barreau de PARIS
cabinet PROSKAUER ROSE LLP
68, rue du faubourg Saint Honoré 75008 PARIS

- La société VINCI CONSTRUCTION, SAS
(anciennement dénommée Campenon Bernard et venant aux droits des sociétés GTM et Dumez GTM)
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 5 cours Ferdinand de Lesseps 92500 RUEIL MALMAISON

représentée par la SCP FISSELIER-CHILOUX-BOULAY,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Gilles ROUMENS,
avocat au barreau de PARIS
cabinet PROSKAUER ROSE LLP
68, rue du faubourg Saint Honoré 75008 PARIS

DEMANDEUR AU RECOURS INCIDENT :

- La société SADE - Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique, S.A
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 28, rue de la Baume 75008 PARIS

représentée par la SCP FISSELIER-CHILOUX-BOULAY,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS
assistée de Maître Claude LAZARUS,
avocat au barreau de PARIS
Clifford Chance Europe LLP
9, place Vendôme
CS 50018
75038 PARIS CEDEX 01

PARTIE INTERVENANTE :

- La société DEMATHIEU & BARD ILE DE FRANCE TP, SAS
(anciennement DEMATHIEU & BARD INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS)
prise en la personne de son représentant légal
dont le siège social est : 4, rue de l'Épinette 77340 PONTAULT COMBAULT

représentée par la SCP C. BOMMART-FORSTER - E. FROMANTIN,
avoués associés près la cour d'appel de PARIS

EN PRÉSENCE DE :

- M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA CONCURRENCE
11 rue de l'Échelle
75001 PARIS

représenté par Mme Irène LUC, munie d'un pouvoir

- Mme le MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
59 boulevard Vincent Auriol
75703 PARIS

non représentée

COMPOSITION DE LA COUR :

L'affaire a été débattue le 16 septembre 2008, en audience publique, devant la
Cour composée de :

- M. Didier PIMOULLE, Président
- M. Christian REMENIERAS, Conseiller
- Mme Agnès MOUILLARD, Conseillère

qui en ont délibéré

GREFFIER, lors des débats : M. Gilles DUPONT

MINISTÈRE PUBLIC :

L'affaire a été communiquée au ministère public, représenté lors des débats par M. Hugues WOIRHAYE, Avocat Général, qui a fait connaître son avis.

ARRÊT :

- contradictoire

- prononcé par mise à disposition de l'arrêt au greffe de la Cour, les parties en ayant été préalablement avisées dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 450 du code de procédure civile.

- signé par M. Didier PIMOULLE, président et par M. Benoît TRUET-CALLU, greffier.

* * * * *

Vu l'arrêt n° 27/2008 rendu par la cour (première chambre, section H), le 24 juin 2008 sur les recours contre la décision n°-06-D-07 bis rendue le 21 mars 2006 par le Conseil de la concurrence ;

Vu la saisine d'office de la Cour en date du 22 juillet 2008 pour rectification d'erreur matérielle ;

Vu les convocations adressées aux parties par LR-AR du 22 juillet 2008 ;

SUR CE, LA COUR

Considérant qu'il résulte de l'article 462 du Code de procédure civile que « les erreurs et omissions matérielles qui affectent un jugement, même passé en force de chose jugée, peuvent toujours être réparées par la juridiction qui l'a rendu » ;

Considérant qu'il ressort de l'arrêt susvisé du 24 juin 2008, page 59, 1^{er} alinéa, que la Cour a estimé qu'il y avait lieu de réduire à 5.000.000 d'euros la sanction prononcée à l'encontre de la société SOLETANCHE BACHY ;

Considérant que, par suite d'une omission purement matérielle, la condamnation ainsi reformée prononcée contre cette société n'a pas été reportée au dispositif de la décision ;

Qu'il convient de rectifier cette omission par application de l'article 462 susvisé ;

PAR CES MOTIFS

ORDONNE la rectification de l'arrêt n° 27/2008 du 24 juin 2008 comme suit :

Dit qu'à la page 60 dudit arrêt (RG : 2006/06913), sera ajouté après :

“- la S.A.S. EIFFAGE TP : 4.000.000 euros,”

- la S.A. SOLETANCHE BACHY 5.000.000 euros

Dit que la présente décision rectificative sera mentionnée sur la minute et les expéditions de la décision rectifiée et notifiée comme celle-ci ;

Laisse les dépens à la charge du Trésor public ;

LE GREFFIER,



Benoit TRUET-CALLU

LE PRÉSIDENT,



Didier PIMOULLE